

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2024

VISANT À RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES - (N° 2014)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL117

présenté par
Mme Liso, rapporteure

ARTICLE 2 TER

Substituer à l'alinéa 4 les trois alinéas suivants :

« 2° L'article 227-17 est ainsi modifié :

« a) Le second alinéa est supprimé ;

« b) Est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.